



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009 COMPTE-RENDU

L'an 2009, le vingt-sept mars à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 mars 2009
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE,
Maire.

Étaient présents : M. Michel DEMANGE, Maire, Mmes et MM Yves LEROUX, Denise PETITJEAN, Philippe GERMAIN, Christiane THIRIAT, Didier VALENTIN, Marcelle SCHILLINGER, Pierre-Yvan ERTZBISCHOFF, Adjoint(e)s,
Mmes et MM Augusta CALVINHO, Jean-Claude LABARRE, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Georges HERREYE, Bernard GUYON, Valérie BELLAMY, Nathalie MILLOTTE, Claude HOLLARD, Sandrine RENAUX, Rémi HAMMERER, Sylviane GRAVIER, Christian NICHINI, Danièle FAIVRE, Michel REMY.

Représenté(e)s : Mme Catherine LAURENT par M. LE ROUX, Mme Michèle PERRIN par M. GUYON, M. Claude MONTEMONT par M. REMY. **Excusé(e)** : Mme Déolinda FERREIRA.

Conformément à l'article L 2121.15, M. Remi HAMMERER a été nommé secrétaire de séance.
A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 27 février 2009 et l'ordre du jour de la présente réunion.

1. ACTUALISATION DU SITE INTERNET – CONVENTION AVEC LE GRETA – AVENANT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Actualisation du site Internet – convention avec le GRETA – avenant :

Par délibération du 3 Octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature, avec le GRETA, d'une convention pour la mise à disposition d'un intervenant chargé de la mise à jour du site Internet de la Commune et de la formation d'élus et de membres du personnel pour en assurer la maintenance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale, prévoyant une durée d'intervention complémentaire de 12 heures, pour un montant de 480 €.

2. PROGRAMME FORESTIER 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux en forêt communale qu'il serait utile d'entreprendre en 2009. Il est conforme aux normes ISO 900, 14001, au PEFC (Processus de certification européenne) et au document d'aménagement de la Forêt.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	QUANTITE	Localisation indicative
Travaux sylvicoles		
Nettoisement - dépressage	2 HA	parcelle 13
Travaux maintenance		
Entretien des limites ,entretien et peinture du parcellaire et des bornes	7 KM	parcelles 7 à 10
Travaux d'infrastructure		
Entretien ponctuel - route empierrée	12.5 KM	Réseau
Intervention ponctuelle sur le réseau en MO	1 U	Réseau
Total hors taxe du programme de travaux :		16 400.00 €
dont entretien :	15 200.00 €	investissement : 1 200.00 €

3. ACQUISITION PARCELLES AN 295p 297p « LE RAIN DU HAUT » AUPRES DE R. F. F.

L'Etablissement Public « RESEAU FERRE DE FRANCE » (R. F. F.) est vendeur des parcelles AN 295 et 297 dont il est propriétaire au lieudit « Le Rain du Haut », au Vélodrome, aux abords de l'actuelle « Voie Verte ».

Sur ces parcelles figure l'Emplacement Réservé n° 14 au P. L. U.

Déjà, une convention est intervenue avec R. F. F. permettant le passage du réseau d'eaux usées de la commune pour son déversement dans le réseau de Remiremont.

A terme, l'acquisition permettra la création d'une voie d'accès direct entre la RD 23 et la Zone du Vélodrome, en face des anciennes Filatures de la Magdeleine.

Désignation du bien à acquérir : parcelle à détacher des parcelles AN 295p et 297p pour une surface approximative de 670 m².

Prix d'acquisition : 19 € le m² net T. T. C., suivant l'estimation de France Domaine.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Les Frais de géomètre sont avancés par la commune pour les trois parcelles à détacher (Commune, CPE, Andrez-Brajon) ; ils viendront ensuite, intégralement, en déduction du prix de vente.

Les crédits sont ouverts au Budget Primitif, Opération : 242 – Acquisition terrains voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles AN 295p et AN 297 p, auprès de R. F. F., dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la Deuxième Adjointe à signer l'acte notarié formalisant la vente.

4. CREATION D'UN MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT – FIXATION DES DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix pour,

5 abstentions (Mmes FAIVRE, GRAVIER, MM. NICHINI, REMY qui détient la procuration de M. MONTEMONT)

Eu égard à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avis de l'organisation professionnelle des Commerçants non sédentaires,

- **DECIDE** la création d'un marché hebdomadaire d'approvisionnement sur le territoire de la commune,
- **FIXE**, pour l'année 2009, les droits de place et de stationnement, fondés sur un mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente :

Droit de Place	0,40 € le mètre linéaire
Forfait fluide (raccordement électrique)	2,00 €

5. OFFICE DU TOURISME DES VOSGES MERIDIONALES – SERVICE DE RESERVATION AUX HEBERGEURS ET PRESTATAIRES TOURISTIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE l'Office du Tourisme des Vosges méridionales à organiser et vendre des voyages.

6. CONVENTION AVEC L'UDSP – FORMATION « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers des Vosges, le soin d'organiser des actions de formation « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 », en direction :

- Du Conseil Municipal des Jeunes
- Du Conseil Municipal
- Du Personnel Communal
- Des Associations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre l'U. D. S. P. des Vosges et la commune.

DIT que le montant de chaque formation est de 600 € que la commune s'engage à verser dès la fin de chaque session.

PRECISE que les diverses sessions pourront se dérouler sur plusieurs années.

7. S. M. D. A. N. C. – RETRAIT DES COMMUNES DE XERTIGNY ET URIMENIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les retraits des communes de Xertigny et Uriménil du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

8. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions prises en vertu de sa délégation :

- **Commande publique** : Marchés d'un montant compris entre 4 000 et 206 000 € H. T.

Date	N° d'ordre	Objet	Fournisseur	Montant H. T.	Montant T. T. C.
18 10 08	2008/18	Acquisition d'un véhicule – service des Eaux	Garage Anotin - Remiremont	20 405,72 €	24 405,24 €

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : La commune n'exerce pas son droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes :

Date	N° d'ordre	Parcelle	Lieudit	Nature	Propriétaire
19 02 09	03/15/09	AN 297 p	Le Rain du Haut	immeuble non bâti	Réseaux Ferrés de France
19 02 09	04/15/09	AN 297 p	Le Rain du Haut	immeuble non bâti	Réseaux Ferrés de France
04 03 09	05/15/09	AH 648 - 649	Grand Pré	immeuble bâti sur terrain propre	Mr PIERSON Pascal
06 03 09	06/15/09	AH 10	119 rue de la May	immeuble bâti sur terrain propre	Mr HANS Guy
13 03 09	07/15/09	AD 406-408	20 Grande Rue	immeuble bâti sur terrain propre	Mr et Mme DUVAL François
13 03 09	08/03/2009	C 303	28 rue du Puit de Roche	immeuble bâti sur terrain propre	Melle BALTHAZARD Christelle /Mr GROS Jean-Claude

9. VOTE DES BUDGETS : EAU – ASSAINISSEMENT – RESTAURATION PERSONNEL – FORET – LOTISSEMENT DES PONCEES – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve :

A l'unanimité, les budgets EAU, ASSAINISSEMENT, RESTAURATION DU PERSONNEL, FORET, LOTISSEMENT DES PONCEES,

Par 21 voix pour, 5 contre (Mmes GRAVIER, FAIVRE, MM. NICHINI, REMY qui détient la procuration de M. MONTEMONT), LE BUDGET PRINCIPAL, tels qu'ils sont décrits ci-après :

Budget	Section	Dépenses	Recettes
Eau	Fonctionnement	546 748,00	546 748,00
	Investissement	362 861,39	362 861,39
Assainissement	Fonctionnement	318 607,00	318 607,00
	Investissement	381 835,00	381 835,00
Restauration Personnel	Fonctionnement	3 347,00	3 347,00
Budget	Section	Dépenses	Recettes
Forêt	Fonctionnement	102 513,81	102 513,81
	Investissement	63 406,94	63 406,94
Lotissement des Ponceés	Fonctionnement	569 616,83	770 054,32
	Investissement	571 449,83	571 449,83
Budget Principal	Fonctionnement	4 229 347,93	4 229 347,93
	Investissement	1 629 392,11	1 629 392,11

10. REPARTITION DES FRAIS DE PERSONNEL - BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VALIDE la répartition des frais de personnel au sein des budgets de l'Eau et de l'Assainissement, revue pour 2009.

Grade	rémunération charges comprises	Répartition arrondie				
		Assainissement		Eau		autres activités
Agent maîtrise	40 000	20%	8 000	80%	32 000	0%
Adjoint technique Principal 2° cl	37 000	40%	14 800	60%	22 200	0%
Adjoint technique Principal 2° cl	35 000			30%	10 500	70%
Adjoint technique 1° cl	27 000	15%	4 050	30%	8 100	65%
Heures supplémentaires astreinte			150		200	
			27 000		73 000	

11. VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES - EXERCICE 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VOTE ainsi qu'il suit les taux des quatre taxes communales pour l'exercice 2009.

Taxes	Bases prévisionnelle 2009	Taux 2009	Produit attendu
d'habitation	3 847 000,00	11,74%	451 638 €
Foncier bâti	3 257 000,00	19,22%	625 995 €
Foncier non bâti	87 100,00	32,06%	27 924 €
Taxe professionnelle	5 095 000,00	12,71%	647 575 €
TOTAL			1 753 132 €

12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix pour, 4 abstentions (Mme GRAVIER, M. NICHINI, M. REMY qui détient la procuration de M. MONTEMONT)

VOTE ainsi qu'il suit le montant des subventions octroyées aux Associations pour l'exercice 2009.

ASSOCIATION SPORTIVES STEPHANOISES	Montant
Tennis-club Stéphanois	1 885,00 €
Football-club stéphanois	2 860,00 €
Espoir cycliste stéphanois	275,00 €
E. C. S. - Organisation prix de la Municipalité (21 mai)	3 429,00 €
E. C. S. - Organisation Mémorial Michel Bolmont (11 novembre)	1 998,00 €
E. C. S. - Subvention exceptionnelle	10 000,00 €
Pétanque Stéphanoise	110,00 €
Pétanque Stéphanoise (participation animation jeunesse)	20,00 €
Billard-Club stéphanois (participation animation jeunesse)	20,00 €
Sous-total	20 597,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES	
Basket-club Remiremont	165,00 €
Sous-total	165,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Coopérative scolaire Ecole du Fossard	105,00 €
Coopérative scolaire Ecole "La Tortue Bleue"	75,00 €
Coopérative scolaire Ecole de Seux	45,00 €
Association Ludothèque - Remiremont	230,00 €
Foyer socio-éducatif Collège Charlet	230,00 €
Assoc. Sportive "Lycée Malraux"	230,00 €
A. A. C. D. A. P.	80,00 €
Sous-total	995,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
Amicale du Personnel Communal	2 025,00 €
Fanfare Municipale	2 900,00 €
Scouts et Guide de France Groupe Pays de Remiremont	75,00 €
Prévention routière	15,00 €
RADIO GUE MOZOT	3 050,00 €
FNACA	80,00 €
LEGION VOSGIENNE)	80,00 €
Souvenir Français	80,00 €
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	50,00 €
Association des Jeunes sapeurs	120,00 €
Club des Supporters de Steeve Chainel	2 500,00 €
Sous-total	10 975,00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES	
Club 3ème age Bons Amis	230,00 €
Société St-Vincent de Paul	3 000,00 €
Association pour le Don de Sang bénévole Remiremont et environs	80,00 €
A. V. S. E. A.	75,00 €
Bibliothèque CHG	85,00 €
Amis de l'Abri	730,00 €
ACCUEIL-ECOUTE	200,00 €
AITHEX	170,00 €
Association Sport et Santé des Vosges	68,00 €
Association des Paralysés de France	73,00 €
F. A. I. J.	330,00 €
F. S. L.	1 100,00 €
Sous-total	6 141,00 €
TOTAL	38 873,00 €

13. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL – A L'ETAT

Par délibération en date de ce jour, le Conseil Municipal a adopté les budgets primitifs et plus particulièrement les opérations d'investissement éligibles à subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les plans de financement tels que détaillés au budget
- SOLLICITE l'aide du Département, de l'Etat pour les opérations suivantes :

Budget	N° Opération	Objet	Co-financeur	Thème
Eau	111	Emplacement réservé n°9 pour accès aux Poncées	Conseil Général	Eau potable Choix local
Principal	244	Bâtiment école de Seux	Conseil Général	Scolaire Choix local Bonification exceptionnelle de 10 000 €
	245	Voirie emplacement réservé n° 9, accès aux Poncées	Conseil Général	Voirie Choix local
	246	Eclairage public 2009	Conseil Général	Eclairage public Choix local
	247	Voirie 2009	Conseil Général	Voirie Choix local
				Assainissement. Pluvial Choix local
	248	Bâtiments communaux 2009 (rampe accès église)	Conseil Général	Sécurité – produit amendes police
				Handicap, priorité départementale
249	Equipement informatique écoles 2009	Etat – dotation globale d'équipement	NTIC dans écoles publiques du 1° degré	

Le Maire,

Michel DEMANGE.